

**DEPARTEMENT DE LA DROME  
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX**

L'an deux mille vingt deux, le 28 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : COINTE Catherine, PROD'HOMME Serge, LARAT Cyril, DELENCRE Florian, POUZIN Laurent, CHEVALIER Hélène, LE MEUR Hélène, PERROT Paul, REY Christian, GONIN Frédéric, GUERIN Freddy, PERCHE Stéphane, GUICHARD Nicolas.

Date de convocation : 21/01/2022.

Date d'affichage : 21/01/2022

Absent excusé : BOUNIOL Amandine  
COINTE

Secrétaire de séance : Catherine

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2022**

Le compte-rendu du conseil municipal du 31 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé.

**1. VENTE PARCELLE ROUTE DES CHENES**

Lors du précédent conseil municipal, M. le maire a évoqué la demande d'un particulier concernant l'achat d'une partie de la parcelle B808 route des Chênes.

Considérant que les travaux de voirie et du lotissement les châtaigniers ne sont pas terminés,

Considérant que la Commune peut utiliser cette parcelle pour un futur aménagement,

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **REFUSE** de vendre une partie de la parcelle B808 située route des Chênes.

**2. REFACTURATION A VALENCE ROMANS HABITAT CONCERNANT L'ELECTRIFICATION DU LOTISSEMENT LES CHATAIGNIERS PAR LE SDED**

A la suite de l'opération suivante : « électrification – raccordement collectif extérieur pour alimenter le lotissement Les Châtaigniers (9 lots) situé au Bois de La Feuille, à la demande de Valence Romans Habitat, à partir du Bois de la Feuille », réalisée par le SDED dont le décompte définitif est le suivant :

Montant du décompte définitif : 6945.94 € HT

Frais de gestion : 347.30 €

Coût total des travaux : 7 293.24 € HT divisé comme suit :

Part communale 60 % : 4 375.94 € HT

Part du SDED 40 % : 2917.30 € HT

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la prise en charge de cette opération par Valence Romans Habitat.

Sachant que le SDED à envoyer un mandat d'un montant de 4375.94 € à la commune de Saint Bardoux qui s'engage à le régler (délibération n°22-2021), et en contrepartie la commune de Saint Bardoux doit se prononcer sur la refacturation à Valence Romans Habitat.

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE SON ACCORD** pour l'émission d'un titre de recette d'un montant de 4 375.94 € HT correspondant à l'opération d'électrification du Lotissement Les Châtaigniers, en faveur de Valence Romans Habitat.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

### **3. CONVENTION ECOLE AVEC LA COMMUNE DE CLERIEUX**

Dix enfants pourraient être concernés pour la rentrée 2022-2023.

Vu le code de l'éducation et notamment son article L.212-8,

Vu la convention, ci-annexée,

Considérant que la convention a pour objet de définir les modalités d'accueil et de participation financière de la commune de Saint Bardoux pour l'accueil des enfants des classes de petites et moyennes sections de maternelle à l'école publique Georges Brassens de Clérieux.

Considérant que la participation financière de la commune de Saint Bardoux au titre des enfants accueillis est établie sur la base des charges de fonctionnement du service calculées par rapport au compte administratif de l'année N de la rentrée scolaire et d'un coût moyen annuel par élève de maternelle de la commune de Clérieux.

Elle est arrêtée chaque année à l'issue de l'année scolaire et transmise à la commune du lieu de résidence au plus tard le 31 mai de l'année N+1 de la rentrée scolaire.

Le nombre d'enfants pris en compte pour le calcul de la participation est arrêté au 30 septembre de l'année N de la rentrée scolaire, après validation des maires de chacune des communes.

Considérant que la facturation à la commune de Saint Bardoux s'effectuera en deux périodes :

- Un acompte au mois de novembre de l'année N de la rentrée scolaire correspondant au nombre d'élèves x par un forfait de 500 € par élève,
- Le solde au mois de juin de l'année N+1 de l'année scolaire correspondant au nombre d'élèves x par le coût réel d'un enfant issu du compte administratif de l'année N de la rentrée scolaire.

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- o **APPROUVE** la convention telle qu'annexée,
- o **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

**4. TRAVAUX DE RENOVATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL EN VESTIAIRES ET REFECTOIRE DU PERSONNEL ET RENOVATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL**

Afin de rénover le logement communal – appartement n°01 et la réfection de le l'autre appartement communal en vestiaires et réfectoire du personnel, le conseil municipal doit se prononcer sur les dépenses prévisionnelles suivantes :

TRAVAUX	MONTANT HT VESTIAIRES/REFECTOIRE	MONTANT HT RENOVATION APPARTEMENT
REPLACEMENT FENETRE DE TOIT	4580,00	
MISE AUX NORMES ELECTRICITE	995,00	825,00
PEINTURE - REVETEMENT	14197,69	13091,35
PLOMBERIE	4840,00	
TOTAL €	24612,69	13916,35
TOTAL GENERAL €	38529,04	

Et sur le plan de financement suivant :

	MONTANT HT VESTIAIRES/REFECTOIRE	MONTANT HT RENOVATION APPARTEMENT	TOTAL
TOTAL HT DES TRAVAUX	24612,69	13916,35	38529,04
DETR 25 %	6153,17	3479,09	9632,26
DST 40 %	9845,08	0	9845,08
SDED 20 % de 4580 € VELUX	916,00	0	916,00
SOLDE COMMUNE 47 %	7698,44	10437,26	18135,70
TOTAL	24612,69	13916,35	38529,04

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les dépenses prévisionnelles d'un montant de 38529.04 € HT soit 42 199,95 € TTC
- **ACCEPTE** le plan de financement ci-dessus détaillé.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à demander toutes subventions nécessaires à la réalisation de ces travaux notamment DST – DETR – SDED.

## **5. ACHAT DE TERRAIN AU DEPARTEMENT, ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°37-2018**

Pour la mise en place des containers semi-enterrés au pont du chalon, en décembre 2018 une délibération a été prise pour l'achat de la parcelle E 407 d'une superficie de 1385 m<sup>2</sup> au Département.

Au même moment, cette parcelle E407 a été divisée et cadastrée E600 pour 427 m<sup>2</sup> et E601 pour 958 m<sup>2</sup> par le Département.

Le Département s'était engagé à nous vendre au prix de l'euro symbolique non perçu la parcelle E600.

A ce jour, la parcelle E600 appartient toujours au Département, afin de régulariser cette situation et mettre à jour le cadastre, le département demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'achat de cette parcelle.

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** d'acquérir au prix de l'euro symbolique non perçu la parcelle cadastrée E600 d'une superficie de 427 m<sup>2</sup> située au pont du chalon sur la commune de St Bardoux au Département,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

## **6. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme LE MEUR Hélène, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Mr Etienne LARAT, le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0	10 247,08	0,00	48 293,17	0,00	58 540,25
Opérations de l'exercice	171 976,84	73 529,20	295 349,70	453 189,37	467 326,54	526 718,57
<b>TOTAUX</b>	171 976,84	83 776,28	295 349,70	501 482,54	467 326,54	585 258,82
Résultats de clôture	88 200,56	0,00	0,00	206 132,84	0,00	117 932,28
Reste à réaliser	48 320,20	11 500,00			48 320,20	11 500,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>220 297,04</b>	<b>95 276,28</b>	<b>295 349,70</b>	<b>501 482,54</b>	<b>515 646,74</b>	<b>596 758,82</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>125 020,76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>206 132,84</b>	<b>0,00</b>	<b>81 112,08</b>

- 2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **7. QUESTIONS / INFORMATIONS DIVERSES**

### **- Point travaux route des chênes :**

Un Historique relatif à la création de cette route des chênes sera réalisé par Mmes Le Meur et Cointe afin d'avoir une photographie précise, dans le temps, des décisions prises quant à la réalisation de cette route.

L'ensemble des accès et assainissements incombe à la commune. Le coût très élevé des travaux estimés par le bureau d'études EAUGIS (472 000 euros) entraîne une dépense budgétaire importante et nécessite des arbitrages afin de ne pas endetter la commune pour de nombreuses années. En effet, si pour des travaux de constructions de bâtiments communaux il est possible d'obtenir des subventions du département et ou de la région, en ce qui concerne la voirie, cela n'est pas le cas. Ce genre de travaux est toujours financés sur les fonds propres des communes.

La commission voiries/réseaux s'est réunie à plusieurs reprises en présence du bureau d'études EAUGIS afin d'étudier les différents scénarios de la création de cette route et devis des entreprises de TP sollicitées. A ce jour nous sommes en attente des derniers éléments chiffrés.

### **- Organisation des scrutins des 10 et 24 avril prochains (élection présidentielle)**

Un tableau circule en séance et permet aux élus pouvant se libérer à ces deux dates, de s'inscrire afin d'assurer la tenue des bureaux de vote.

### **- Point urbanisme :**

Les Permis de Construire du lotissement des châtaigniers ont été déposés en mairie avant le 31 décembre 2021 : 2 accords et 2 refus.

### **- Point travaux réseaux électricité et fibre : ENEDIS continue les travaux d'enfouissement des lignes en deux parties :**

Suite aux évènements climatiques de 2019 sur notre commune, ENEDIS va enfouir une grosse partie du réseau HTA (Haute Tension).

La partie terrassement est maintenant terminée, des coupures d'électricité vont être réalisées pour raccorder les nouveaux ouvrages :

1- Nord commune (Le Lat, Ste Baudile, Chalon, Nord, Peillot). Les coupures auront lieu du 07/03 au 10/03. Dépose des anciens poteaux dans la foulée.

2 - Sud commune (depuis le centre du village jusqu'au quartier de la Vosnière). Prévision de fin des travaux mi-avril. Dépose des ancien poteau mi-mai.

Des coupures d'électricité sont à prévoir. Chaque personne est avisée individuellement par ENEDIS. Une info sur les quartiers concernés par ces coupures figure sur le site internet de la commune dans la rubrique « Actualités ».

**- FIBRE :**

Constructel est intervenu pour la suite des raccordements côté Nord du village. Mais des soucis ont été constatés sur les travaux réalisés par l'entreprise RIVASI empêchant le tirage des câbles. Nous travaillons activement auprès des services de CONSTRUCTEL pour débloquer la situation.

La route des collines et quelques maisons à proximité seront rattachées à Granges les Beaumont, les études techniques ne sont pas encore faites pour ce secteur.

Pour tout le reste de la commune, les études sont terminées.

La phases travaux va commencer par l'implantation de plusieurs supports par CONSTRUCTEL pour permettre le déroulage de la fibre en aérien.

**Rappel** : Distribution du journal municipal les 25/26 et 27/03. Articles à faire passer avant le 19/03 à Hélène Le Meur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45mn.

Le Maire  
Etienne LARAT

Le prochain Conseil municipal est prévu le lundi 28 mars 2022 à 20h en salle du Conseil.